

# **RAPPORT DE PRESENTATION**

## **DU BUDGET PRIMITIF 2019**

Le rapport que j'ai l'honneur de vous présenter ce soir est le quatrième budget depuis la création de la Métropole du Grand Paris, et le millefeuille est toujours là...

La commission des finances l'a examiné dans sa réunion du 26 mars dernier, sous la présidence de Murielle ANDRE-PINARD.

Les documents ont été préparés comme d'habitude avec soin et talent par Virginie CHEYROUX et son équipe. Vous avez eu tout loisir d'examiner ce dossier très renseigné, et donc de prendre connaissance de notre projet de trajectoire budgétaire pour 2019.

En dépenses et en recettes, de nombreux éléments sont comme à l'accoutumée, la transcription des décisions prises par l'Etat. D'autres relèvent de notre politique, comme le choix de faire participer l'utilisateur plutôt que le contribuable, en choisissant encore une fois de ne pas augmenter le taux de la taxe d'habitation pour la seizième année consécutive. Celle-ci disparaîtra définitivement à la fin de 2020, mais rien n'est encore arrêté par le gouvernement pour remplacer cette ressource indispensable à la vie de nos communes, d'où l'impossibilité de projeter notre budget sur plusieurs exercices. Le taux de la taxe foncière n'augmente pas non plus cette année.

A Meudon, nous continuons à contribuer significativement à l'activité économique de notre pays, avec un budget d'investissement à un haut niveau (29,8 M€ en 2019) mais à un moindre niveau que les deux années précédentes en raison de manque de moyens humains pour assurer une bonne exécution. Ce budget ne laisse pas de côté les personnes en difficulté puisque la subvention de la Ville au budget global du CCAS augmente de 1,3%.

Lors du débat d'orientations budgétaires de février dernier, je vous avais exposé les contraintes qui pèsent sur nos finances avec notamment une baisse de la DGF de 7,5% à 4,77 M€. Il est à noter que cette année encore, GPSO prend à sa charge 90% du FPIC dû par le groupe intercommunal (GPSO + les villes), tel que prévu dans le Pacte Financier et Fiscal qui lie les communes et son EPT.

Nous n'avons heureusement pas été soumis, cette année encore, à la contractualisation avec l'Etat qui prévoit une limitation de l'augmentation des charges à 1,2% sur la section de fonctionnement. Pour rappel, cette contractualisation s'applique à toute ville dont le budget de fonctionnement est supérieur à 60 M€ au compte administratif 2016, déduction faite du FCCT.... Nous y échappons donc, mais pour combien de temps encore... ?

Le budget que nous avons cependant réussi à établir permet à la fois :

- d'absorber la nouvelle baisse de la DGF, qui a quand même baissé de 5,9 M€ depuis 2010, soit - 55%,
- d'absorber les charges complémentaires avec notamment le RIFSEEP en année pleine,
- de préparer l'avenir avec un budget d'investissement en baisse, mais toujours à un haut niveau, avec notamment :
  - la fin de l'équipement regroupant une école maternelle, un accueil de loisirs et une ludothèque à Meudon-la-Forêt,
  - la réalisation des espaces publics de l'opération de la Pointe de Trivaux,
  - la fin de l'opération de Meudon-sur-Seine,
  - le financement du futur terrain de football sur la nouvelle patinoire, et le parking public de la Pointe de Trivaux,
  - la poursuite pour la quatrième année du Plan Pluriannuel d'Investissement pour l'accessibilité des locaux,
  - sans compter tous les travaux d'amélioration de nos équipements, et ceux générés par l'inflation normative.

Le volume budgétaire consacré aux investissements reste très élevé à 20,2 M€. Ces deux dernières années, il s'élevait à 25,66 M€ en 2017 et à 24,91 M€ en 2018 ; et pour mémoire, il était inférieur à 10 M€ en 2016...

Il n'y aura encore pas cette année de recours à l'emprunt. Notre stock de dette sera de 20,6 M€ à la fin 2019 (tous budgets consolidés) ; celui-ci aura donc baissé considérablement depuis une douzaine d'années, sans pénaliser l'investissement, bien au contraire.

Si l'on examine ce projet en grandes masses, en dehors des flux financiers entre la MGP et la Ville (AC + DGF CPS) et entre la Ville et GPSO, le FCCT (14,362 M€) en sortie :

- **Côté ressources, nos recettes de fonctionnement devraient augmenter de 1,10% :**
  - malgré une baisse de la DGF de 7,5%,
- **Côté dépenses de fonctionnement, celles-ci devraient augmenter elles aussi de 1,10% avec :**
  - une baisse des intérêts à verser de 22,5%,
  - une subvention de la Ville au budget du CCAS en augmentation de 1,3%.

Cette année encore, l'autofinancement dégagé au Budget Primitif (2,715 M€) est encore insuffisant pour couvrir de façon structurelle le remboursement du capital des emprunts qui s'établit pour l'exercice à 3,385 M€ pour le budget principal. Nous vous proposerons d'affecter fin juin, à l'issue du vote du compte administratif 2018, une partie de l'excédent prévu à l'abondement de l'autofinancement, pour au moins 670 k€.

Tous les documents constituant le projet de budget ont été communiqués à tous les élus, et examinés en Commission des Finances mardi dernier 26 mars.

Je veux remercier ici toutes celles et ceux, élus et fonctionnaires, qui ont œuvré à l'élaboration de ce budget, qui est un travail de plus en plus complexe et qui mobilise les différents acteurs dès la fin du printemps.

Une présentation sur écran va maintenant être commentée.

Je vous invite donc à voter ce projet de budget.

**Christophe SCHEUER**

**Maire-adjoint chargé des Finances  
Rapporteur du budget**